

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS  
DEPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET  
CANTON DE RAMBOUILLET

Séance du 7 Décembre 2021

Le conseil municipal de la commune d'Allainville-Aux-Bois s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Gilles QUINTON, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : G. FONTANA, V. OMONT, J. ROBILLARD,

Et

Messieurs : S. BLIN, X. CHARRON, G. FAMEL, J. PAULAT, P. PRUVOST.G. QUINTON,

Absents excusés : F. PENDINO donne pouvoir à Monsieur QUINTON pour prendre part aux votes,  
R. FRANCHI donne pouvoir à Monsieur BLIN pour prendre part aux votes.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal PRUVOST

Le Conseil Municipal ayant reçu les comptes-rendus des précédentes réunions de Conseil des 5 et 26 octobre 2021 par mail, approbation des membres présents et signature de ces comptes-rendus sont faits ce jour.

**ORDRE DU JOUR**

**DELIBERATIONS**

**Adhésion au groupement « dématérialisation des procédures » :**

Notre commune accepte d'adhérer au groupement de commandes proposé par le C.I.G. Ce groupement de commandes a notamment pour objet la passation pour le compte des membres du groupement, des marchés de prestations de services suivants :

- dématérialisation des procédures de passation des marchés publics,
- télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- dématérialisation de la comptabilité publique,
- signature électronique,
- convocation électronique,
- parapher électronique.

Le CIG demande à chaque collectivité adhérente au contrat de délibérer et de lui donner mandat afin de participer à la mise en concurrence.

A noter que toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer au non.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Vote : 10 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » des membres présents et ayant donné pouvoir.

**Renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire par le CIG de Versailles :**

Notre commune a souscrit un contrat d'assurance statutaire pour les agents IRCANTEC et CNRACL de la commune auprès du CIG de la grande couronne, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2022.

Cette mutualisation permet de garantir une sécurité juridique, des garanties et des taux de primes plus avantageux.

Le CIG de la grande couronne va lancer une nouvelle consultation pour un contrat d'une durée de 4 années soit du 1/01/2023 au 31/12/2026.

Le CIG demande à chaque collectivité adhérente au contrat de délibérer et de lui donner mandat afin de participer à la mise en concurrence.

Les taux de cotisation obtenus seront présentés au Conseil Municipal avant adhésion définitive au contrat groupe. A noter que toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer au non.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Votes : 10 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » membres présents et ayant donné pouvoir.

**Dette irrécouvrable :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'admission en non-valeur d'un montant de 24€, restant à la charge d'un administré, afin de solder le compte auprès de la perception de Saint Arnoult en Yvelines.

Vote : 2 voix « POUR », 2 « ABSTENTIONS » et « 7 CONTRE » des membres présents et ayant donné pouvoir.

**Dépenses nouvelles :**

Monsieur le Maire expose que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider, et mandater les dépenses en **section d'investissement** dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, en application de l'article ci-dessus, de l'autoriser à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite de 129.436,84 €.

Votes : 10 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » des membres présents et ayant donné pouvoir.

**Référent aux affaires militaires :**

Monsieur le Maire doit nommer un représentant sur la commune aux affaires militaires. Il aura pour rôle, avec le concours du délégué militaire départemental et le soutien de la municipalité, de conduire des actions d'information au profit des administrés.

Monsieur Xavier CHARRON accepte cette nomination.

Votes : 10 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » des membres présents et ayant donné pouvoir.

**Différents devis :**

- Autolaveuse : un devis de 2292 € TTC est accepté.
- Remise en état des talus du pont d'Obville pour un montant de 3648€. Le devis est accepté.
- Aménagement de la sécurité rue Michel CHARTIER : le Conseil Municipal souhaite absolument régler les excès de vitesse dans le village, des solutions sont à l'étude.
- Réfection du toit et réparation de la cheminée de la mairie : deux devis sont à l'étude et un troisième est en attente.

**Questions diverses :**

**SICTOM**

Le rapport annuel du Sictom est disponible en mairie et consultable aux heures de permanences de la mairie.

**S.E.Y (Syndicat d'Electricité des Yvelines)**

Le rapport annuel du S.E.Y. est disponible et consultable en mairie aux heures de permanences de celle-ci.

**Rapport sur la qualité de l'eau**

**SOLIHA**

Le rapport annuel de Soliha est disponible en mairie et consultable aux heures de permanences de la mairie.

**Activity 78/92 (Agence d'Insertion des Hauts de Seine et Yvelines)**

Le rapport annuel de Activity est disponible et consultable en mairie aux heures de permanences de celle-ci.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 21h40

Gilles QUINTON, le maire

